

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **7 septembre 2021**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Sont absents : Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

130-21**ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 2 août 2021.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	208.80
Remise Provinciale	1 608.89
Administration	3 126.01
Coordonnateur en loisir	3 053.28
Eau potable & Aqueduc	2 361.48
Eau usée & Égout	1 223.20
Voirie	2 874.52
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien et réparation véhicule et équipement voirie	1 028.70
MRC-Honoraires professionnels travaux voirie	11 019.85
Réparation éclairage rue	323.22
Article quincaillerie, terre, insecticide	276.93
Essence, huile et diesel	183.01
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération	2 114.01
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	54.00
Frais de publipostage	74.50

DIVERS	
Électricité (éclairage public)	309.95
Électricité (eaux usées, route 297)	639.03
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	30.29
Téléphone (cellulaire)	36.62
Bris conduite égout	2 219.39
Fond d'information du territoire	50.00
Contrat service photocopieur	521.84
Frais de poste (journal)	61.20
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	86.25
Papeterie et fourniture de bureau	43.88
Frais de postes (timbres) - Élections	317.33
Avis public règlement urbanisme	270.19
Analyse eau potable et eaux usées	204.66
MRC-Honoraires génie projet voirie et entrepôt loisir	6 541.90
Inspection+ remplacement extincteur/éclairage d'urgence	3 567.74
Entretien paysager	1 169.63
Pièces aqueduc et égout	194.08
MRC-Honoraires téléphonie et informatique	1 683.37
Ajustement RRQ 2020	15.63
Camp de jour- activités et autobus	3 766.96
TECQ 2021 Thibeault, Paradis, Ste-Jeanne #1 No 124-21	55 105.95
Achat terrain rue du Plateau No 58-21	8 500.00
Don Fabrique - entretien cimetière No 122-21	1 600.00
Colloque ADMQ No 125-21	75.00

116 541.29

mention **Disponibilité de crédits**

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

131-21 **ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

132-21 **APPUI**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse appuie la démarche citoyenne de Madame Rachel Fillion pour une pétition demandant au Ministère des Transports de réduire la vitesse à 70 km/h sur la route 132 à proximité du village.

Maire

mention **CONSEIL**

Démission verbale de Madame Suzie Boudreau, conseillère #6, reçue par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le 3 août 2021.

133-21 **JOURNALIER VOIRIE**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Moïse autorise qu'à compter du 19 septembre 2021, le journalier de voirie recevra la rémunération selon l'échelon 2 de l'échelle salariale du poste de journalier de voirie.

Au 1^{er} janvier de chaque année, le taux horaire est indexé au coût de la vie (IPC) et à la date d'anniversaire d'embauche, le taux horaire est ajusté sur une base de 2,5% du taux horaire ajusté en janvier.

Maire

134-21 **VOIRIE - FOSSÉ**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise des travaux de nettoyage de fossé pour environ 25 000,00\$.

Maire

135-21 **VOIRIE - ACCOTEMENT**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise des travaux de rehaussement de l'accotement dans le chemin Kempt pour environ 10 à 15 voyages de gravier et pierre, incluant l'épandage.

Maire

136-21 **TRAVAUX TECO 2021**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement du décompte #2, au montant de 174 075,81\$ pour les travaux de voirie et ponceaux des routes Paradis, Thibeault et Ste-Jeanne.

Maire

137-21 **VOIRIE - ASPHALTE**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures pour la rue du Plateau, au montant de 21 084,39\$, et pour la rue du HLM, au montant de 23 971,16\$.

Maire

138-21 **REDEVANCES CARRIÈRE-SABLIÈRE**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse établi pour l'année financière 2022, les montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière, à 0,61\$ par tonne métrique et à 1,16\$ par mètre cube, sauf pour la pierre de taille, qui sera à 1,65\$ par mètre cube.

Maire

139-21 **DÉROGATION MINEURE No 01-2021**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que à la suite des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de Monsieur Claude Harvey de Les Transports C. Harvey Inc., pour les immeubles sis au 515 et 519-521, route 132.

Cette demande, due au changement de mode d'utilisation et concernant les garages isolés en association à un usage résidentiel (article 7.4.3), consiste à accepter :

- La présence de 4 bâtiments accessoires plutôt que 2 autorisés.
- La superficie au sol supérieure à 75 mètres carré et de plus de 75% de la superficie au sol du bâtiment principal.
- La hauteur totale du bâtiment est plus de 5 mètres.
- La hauteur des portes de garage est de plus de 2,75 mètres.

Maire

140-21 **GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la facture pour l'expertise et l'élaboration du carnet de santé du garage municipal, au montant de 4 417,11 \$.

Maire

141-21 **NETTOYAGE ÉGOUT PLUVIAL**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le nettoyage sous pression du réseau d'égout pluvial.

Maire

142-21

COTISATION ASSOCIATION TOURISTIQUE

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la cotisation 2021-2022 de l'Association touristique régionale de la Gaspésie d'un montant de 471,63\$.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h15.

Président

Secrétaire

